

1^{ère} RÈGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE NATIONALE DE PROPIAC VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MONTELMAR en qualité d'organisateur administratif organise les 06 et 07 Août 2011 avec le concours de L'écurie VIRUS AUTO (Organisateur Technique), une épreuve automobile Course de Côte Nationale V.H.C - V.H.R.S dénommée :

1^{ère} COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C DE PROPIAC.

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne V.H.C.
Et pour le Challenge indice de performance 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Rhône-Alpes sous le numéro **R25** en date du 03/05/11, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **160** en date du 27/5/11.

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	M Jean Pierre MAUVEAUX M Michel BRESSON M Maryline DUCARTERON	Licence n° 2735 - 0511 Licence n° 39681 - 0731 Licence n° 6840 – 0724
Directeur de Course Directeurs de Course Adjoints	M Marc DUCARTERON M Jean Pierre CLAUSS	Licence n° 9003 - 0724 Licence n° 2662 – 0515
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M Penilla Bernard M Corbet Robert M Blanc Philippe	Licence n° 17999 – 0811 Licence n° 6850 – 0725 Licence n° 38131 – 0725
Médecin responsable	M Yves DOUTRES	
Chargé de la mise en place des moyens	M Jacques GAUTHIER	Licence n° 35196 – 0731
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M Jacques PIPARD	Licence n°143607 – 0731
Chronométrateur	M Olivier Guillaume	Licence n° 36755 – 0730

1.2P. HORAIRES

- ✓ Clôture des engagements le lundi 1^{er} août 2011 à 24 h 00.
- ✓ Publication de la liste des engagés le jeudi 4 août 2011.
- ✓ Vérifications administratives le samedi 06 août 2011 de 14 h 00 à 19 h 00.
- ✓ Vérifications techniques le samedi 06 août 2011 de 14 h 15 à 19 h 15
- ✓ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 06 août 2011 à 20 h 30.
- ✓ Essais chronométrés le dimanche 07 août 2011 de 8 h 00 à 12 h 00.
- ✓ Briefing des pilotes le dimanche 07 août 2011 à 12 h 45.
- ✓ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 07 août 2011 à 13 h 00.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 07 août 2011 à partir de 13 h 15
- 2^{ème} montée le dimanche 07 août 2011 à partir de 15 h 15
- 3^{ème} montée le dimanche 07 août 2011 à partir de 17 h 00

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
- Remise des prix le dimanche 07 août 2011 à 19 h 00.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 06 août 2011 à 19 h 30 heures au stade de Mollans sur Ouvèze.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "conditions d'admission des voitures")

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA

ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire : Communiquées par un additif aux vérifications des documents

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 7P. PARCOURS

PARCOURS

La Course de Côte Nationale de PROPIAC a le parcours suivant : **Départ** : sur la D47 à la sortie du village de Propiac après le croisement avec la D347. **Arrivée** : 100 mètres avant le col de Propiac.

La course se déroulera en 3 montées.

Pente moyenne : 4.5 %

Longueur du parcours : 2900 m.

Modalités de retour au départ : Par la D1474 pour les berlines et par la course pour les barquettes et les formules.

FILE DE DEPART

File de départ : Sur la D47 après le croisement avec la D347

SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au village de Propiac.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 h30, le samedi 06 août 2011.

Les remorques devront être garées au Parking du stade de Mollans sur Ouvèze.

PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D47.

TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : stade de Mollans sur Ouvèze.
- Pendant les essais et la course au parc départ village de Propiac
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée D47

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : le samedi 06 août 2011 au stade de Mollans sur Ouvèze de 14 h 00 à 19 h 00 et le dimanche 07 août 2011 au Départ de 7 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.

Téléphone permanence n° 06 66 08 95 69.

Centre de secours le plus proche : Poste de secours croix rouge Avignon sur place et Hôpital : Vaison la Romaine - Téléphone n° 04 90 03 89 77.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Secrétariat : VIRUS AUTO - Route de Villedieu - 84110 ROAIX – Tél : 04 90 46 12 12 jusqu'au lundi 1^{er} août 2011 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 300 €, réduits à 150 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Vérifications Administratives le samedi 06 août 2011 de 14 h 00 à 19 h 00 au STADE DE MOLLANS (26)

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence.

Les concurrents devront présenter aux vérifications la PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Vérifications Techniques le samedi 06 août 2011 au STADE DE MOLLANS (26) de 14 h 15 à 19 h 15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : REYNES à PUYMERAS (26)

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 06 août 2011 à 19 h 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le samedi 06 août 2011 à 19 h 30.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Courses de Côtes

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (Briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 07 août 2011 à 12 h 45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard courses de côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés le classement s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

L'épreuve se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 07 août 2011 à 19 h 00.